

## **Compte-rendu du conseil d'administration de l'ASL du 07.03.2017**

### Personnes présentes

Jean-Claude Levern	Président
Françoise Leclerc	Trésorière
Georges Sueur	Secrétaire
Christine Roumilhac.....	Secrétaire adjointe
Jean-Baptiste Forel.....	Membre
Jean-Claude Miremont	Membre
Daniel.Lecluze.....	Membre
Yvain Blachère.....	Membre
Jean-Baptiste Forel	Membre

### Points examinés

#### CR du CA du 17.01.2017

Aucune remarque particulière

#### Exposé du dossier retraite de Daniel Lecluze

En retraite depuis le 01.05.2016, ancien employé de la section musculation de l'ASL depuis 1990, Daniel Lecluze vient de réaliser que son employeur depuis février 1999, n'a plus cotisé pour sa retraite sur l'intégralité de son salaire mais uniquement sur la base forfaitaire de la sécurité sociale et ceci sans lui avoir demandé l'autorisation, condition indispensable et obligatoire de la part de l'employeur.

Il a donc adressé un courrier au Président de l'ASL, J C Levern pour lui faire part de ce dysfonctionnement dont la conséquence est la non validation d'une partie des trimestres depuis cette date et de là un calcul erroné et une perte de revenus dans la détermination de sa retraite.

Françoise LECLERC et Jean-Claude LEVERN ont vérifié que l'URSSAF avait bien pris en compte les cotisations retenues et appris qu'il n'existait pas de redressement possible puisque les déclarations sont normalement établies avec l'accord du salarié, le Président de l'ASL a préparé un courrier (examiné en commun et approuvé au cours de la réunion) pour l'informer de cette situation.

Daniel LECLUZE demande si un arrangement à l'amiable pourrait être envisagé, dans le cas contraire, il consulterait son avocat pour envisager une suite devant les tribunaux.

Pour la retraite complémentaire qui a sauté plusieurs années, il s'avère après un courrier de Françoise LECLERC et plusieurs appels téléphoniques que HUMANIS reconnaît son erreur et qu'une correction devrait nous parvenir rapidement.

## **Problématique Tennis**

Yvan Blachère nous informe que les relations avec la mairie ne sont guère aisées. Concernant le devenir du tennis à Louveciennes, il explique qu'une réunion avait été organisée par la mairie, le sujet étant une éventuelle mutualisation des 3 clubs à Louveciennes.

Suite à une erreur de mail dans l'envoi des convocations, il n'en a été informé et n'a pu participer à cette réunion qui a bien eu lieu mais sans lui, bien qu'il soit le premier intéressé. De là un différend entre M. B Palewski et lui sur l'échec de cette réunion et une certaine suspicion le concernant.

## **Avenir, réflexions et Rumeurs**

Le devenir de l'ASL semble être actuellement l'objet de nombreuses réflexions, preuve en est la réforme proposée des statuts.

« Il se dit » que la mairie souhaiterait dissoudre l'ASL et rendre chaque section sportive indépendante. Faisabilité utopique en regard de la réglementation juridique, des frais et procédures que cela engagerait.

Pour mémoire certaines communes emploient maintenant des auto-entrepreneurs et par ce biais font payer une location de salle, ce qui se fait pour l'exemple à St Germain en Laye confirme J C Miremont au club de Tai Chi Chuan.

Une nouvelle invitation a été adressée directement et individuellement par Monsieur le Maire à chaque membre du bureau (sauf Françoise LECLERC), en vue d'une réunion le **mercredi 15 mars** à la mairie pour parler des relations avec l'ASL et des subventions. L'ensemble des membres du conseil y sera, à l'exception de G. Sueur en vacances à cette date.

Etant entendu que l'ordre du jour paraît flou, il n'est guère possible de préparer des dossiers, concernant tant l'évolution des statuts pour lesquels aucune réponse n'a été donnée à notre courrier de ce 10 décembre que la présence d'élus au conseil d'administration de l'ASL et attribution des subventions.

De ce fait le conseil y va dans une position d'écoute plus que de celle d'acteur

## **CNDS**

Françoise Leclerc explique que la présentation de dossiers d'associations multisports est devenue extrêmement difficile, l'informatisation des documents ne permettant plus l'inscription de plusieurs sections pour une même association. Seule la section tennis a fait

cette année une demande sur « le sport au féminin ». Elle envisage de ne plus renouveler cette opération l'an prochain.

## **Conditions et critères d'attribution des subventions aux différentes sections.**

Daniel Lecluze a fait inscrire cette question à l'ordre du jour.

Elle revient régulièrement de façon récurrente, répond le Président J.-C. Levern et explique qu'initialement et historiquement, les subventions étaient accordées aux sections participant à des compétitions dans le but de les défrayer mais que cela n'est plus vrai maintenant.

Les critères d'attribution n'ayant fait depuis l'objet d'aucune rédaction, l'ensemble des membres du conseil convient de la nécessité d'une mise à plat de ces critères d'attribution et dans cette perspective décide d'une réunion de travail réservée à ce seul sujet le mardi 18 avril à 17h30.

## **Section musculation**

De même, le faible nombre d'inscrits à cette section, fait que les cotisations sont insuffisantes pour rémunérer entièrement un professeur. Cette situation qui sera revue comme cela a été expliqué antérieurement, a conduit encore cette année à l'attribution d'une subvention élevée de 5.000 €. Elle s'arrêtera ce 31 août prochain.

Une autre organisation est envisagée pour la saison prochaine avec l'arrivée d'un professeur vraisemblablement auto-entrepreneur et rémunéré directement par les adhérents. Ce mode de gestion est déjà en pratique dans la section judo.

## **Réglementation concernant l'accès à la salle de musculation.**

Daniel Lecluze, ancien professeur de cette activité au sein de l'ASL, rappelle la réglementation concernant l'accès à cette salle et regrette que celle-ci soit ouverte, parfois sans la présence d'un professeur diplômé d'état.

Le Président J.-C.Levern explique que cette salle n'est jamais sans surveillance et qu'une personne responsable est présente lors de chaque ouverture, cette personne ne possède pas toutes les connaissances d'un diplômé.

Daniel Lecluze regrette cette situation et souligne que cette personne ne peut donner des conseils qui pourraient s'avérer dangereux corporellement dans l'emploi des matériels de musculation et entraîneraient juridiquement quelques difficultés.

Cet aspect étant vivement discuté, Christine Roumilhac va se renseigner sur cette situation concernant la légalité ou pas d'ouvrir cette salle sans professeur qualifié.

## **Gestion de la section football.**

Cette section fait l'objet de questions nombreuses et d'une attention particulière de la part des membres du CA du fait qu'une subvention fort importante lui est accordée.

Nous apprenons que son Président est de retour et a repris en main les rennes de celle-ci. Toutefois de façon récurrente se pose la question de sa gestion et de son financement.

Daniel Lecluze pose la question des sponsors et leur incidence dans le décompte des recettes. J.-C. Levern que les sommes annoncées sont incluses dans les comptes de la section.

## **Projet PEJ**

J.-C. Levern accompagné de D. Lecluze se sont rendus à la réunion organisée en mairie le 25 janvier pour la présentation du PEJ finalisé.

Le constat est que notre implication semble peu évidente dans ces analyses.

## **Séance**

Celle-ci s'est terminée à 20h05 et chacun s'en retourne conscient des problèmes que pose l'évolution à venir et des bonnes relations avec la mairie

**Le Président**  
Jean-Claude Levern

**Le Secrétaire**  
Georges Sueur, assisté de Christine Roumilhac